

— De la lumière ? ordonna celui-ci.

Marton s'empressa d'allumer une bougie. Et, précédant le docteur Ménard, elle pénétra dans une petite chambre contiguë à celle du malade.

— **A présent, causons vite et bien**, commença le praticien.

— Je vous écoute, Monsieur le docteur.

— Quel âge avez-vous, Marton ?

— J'aurons cinquante-huit ans à la Chandeleur.

— Vous êtes depuis trente ans au service de mon cousin Thommeré, n'est-ce pas ?

— Comme vous dites, Monsieur le docteur.

— Eh bien, va-t-il au moins vous laisser quelques rentes en mourant ?

— Je savons point, mais je crois bien que non.

— Pourtant il est riche, très riche même. N'a-t-il pas gagné beaucoup d'argent avec son commerce de bestiaux ?

— Oh ! pour ça, oui, beaucoup. Je l'ons vu souvent acheter des tas de papiers coloriés. Il appelle ça des valeurs. Y en a plein le secrétaire.

— Je m'en doutais, fit le médecin entre ses dents.

Il reprit plus haut :

— Et il ne vous laisserait pas de quoi vivre, à vous, une brave femme qui vous êtes toujours dévouée pour lui ? Ce serait injuste, indigne !

— Vous croyez ?

— Ça ne doit pas être, voilà mon opinion.

— Bien sûr, c'est pas ben généreux. Mais monsieur Thommeré est le maître de son argent, pas vrai ? Il m'a toujours ben payé mes gages, j'ons rien à lui réclamer.

— Ainsi, il vous laisserait sans ressources pour votre vieillesse. Encore une fois,

c'est indiscutable, je ne le souffrirais pas.

Sur cette dernière affirmation, jetée d'un accent indigné, le médecin fit une courte pause, comme pour juger de l'effet produit sur l'esprit de son interlocutrice.

Celle-ci ne pleurait plus. Frappée en son point sensible par les remarques du docteur, elle réfléchissait amèrement.

Certes, plus d'une fois depuis la maladie de son maître, elle avait songé, non sans de sombres appréhensions, au dénouement fatal qui devait la laisser complètement dépourvue, après trente années de bons et loyaux services.

En soi, elle estimait comme le docteur Ménard, que ce long dévouement valait une récompense suprême, l'assurance d'une vieillesse désormais exempte de soucis matériels.

Pourtant elle n'avait rien demandé. Elle pensait, comme elle venait de le dire si simplement, que le père Thommeré possédait le droit strict de ne rien lui laisser.

Cependant le docteur l'observait avec une attention soutenue. Il jugea sans doute, d'après sa physionomie, ses regrets suffisamment excités.

— Non, affirma-t-il de nouveau, je ne laisserai point s'accomplir une pareille iniquité, ma bonne Marton. Heureusement vous avez eu la bonne idée de m'appeler à temps.

... Cependant, avant d'agir, il faudrait être certain de ne pas se tromper.

— Bien sûr.

— Mon cousin Thommeré a dû faire un testament ?

— Je crois bien que oui.

— L'a-t-il déposé chez son notaire ?

— Je me le pensons point.

— Donc, ce serait un testament olographe, placé tout simplement dans le secrétaire ou un autre meuble ?